



Réunion du 6 avril 2021 en visioconférence entre l'administration et les organisations syndicales

Voilà ce qui a été dit hier, aujourd'hui est un autre jour....

Le Directeur Général des Services nous a présenté les modalités à venir pour cette semaine et les 3 prochaines semaines.

- Les personnes vulnérables et les parents d'enfants de moins de 16 ans sans possibilité de garde d'enfants seront placées en situation d'ASA cette semaine et la semaine du 26 Avril au 30 Avril 2021 (collèges et lycées fermés)
- Concernant les semaines des 12 Avril et 19 Avril 2021 (période des vacances scolaires), les agents seront placés 5 jours en congés et une semaine en ASA (si le poste n'est pas télétravaillable) ou en télétravail sur ces 15 jours.
- Les congés de 2020 restent à solder au 30 Avril 2021.
- Le télétravail est possible 5 jours / 5
- 80 équipements supplémentaires sont en cours de distribution dans les MDS.
- Les agents de Collèges restent sur leur poste de travail cette semaine (mise en propreté) ainsi que la semaine du 26 Avril. Des aménagements d'horaires pourront être mis en place (tout en respectant les horaires journaliers)
- Le Syndicat FOCD31 s'indigne des agents d'insertion dans les collèges qui ont vu leur contrat de travail suspendu du jour au lendemain sans explication : réponse de l'administration " on se renseigne"
- La crèche du CD31 ré ouvre aujourd'hui pour le personnel prioritaire (ASE, PMI, MDPH, TISF,)
- Le personnel du courrier et de l'imprimerie bénéficiera d'une vigilance particulière, tout comme le personnel ne pouvant pas télétravailler.

Depuis le début de cette pandémie vous avez été nombreux à être volontaires pour continuer à assurer les missions de service public comme partout en France.

En présentiel (assistants familiaux, en service, sur les routes, à l'accueil...) ou en télétravail, VOUS avez répondu présents.

Dès le mois d'avril 2020, le syndicat FOCD31 a demandé l'octroi de la prime de 1000 euros prévue dans le secteur privé et transposable dans le secteur public pour l'ensemble des agents de la collectivité mobilisés pendant le confinement.

Rappelez-vous que le 16 juin 2020, en fin de débat du Comité Technique, le Président de séance a affirmé que la prime *était un sujet qui n'aurait pas dû en être un*. **FO avait quitté la séance.**

Le Syndicat **FOCD 31** demande encore et toujours, l'attribution de cette prime COVID, la prise en charge pour les frais engendrés par les télétravailleurs, ainsi que l'attribution de tickets restaurants pour les agents du siège qui ont été placés en télétravail ou qui ne peuvent pas bénéficier du restaurant administratif.

FOCD31 déplore le manque de considération et de reconnaissance à l'égard des personnels, qui se sont bien souvent mobilisés d'eux-mêmes dès le début, qui sont volontaires durant toutes ces périodes de confinement, au péril de leur santé en s'engageant avec dévouement pour assurer la continuité du service public.

Nous n'ignorons pas l'impact économique, budgétaire et social du COVID, par contre ce n'est pas un motif pour oublier les réalités humaines, la solidarité, la valeur et les efforts du travail pendant toutes ces périodes.

Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !